

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2009.

PRESENTS :

C. Grimaldi, D. L'Hermitte, M. Vanscheeuwyck, M. Fortuné, J. Vaquette, S. Kay, JL. Dallari, N. Sauthon.

ABSENTS EXCUSES :

J. Formenti procuration à JL. Dallari
JC. Bricet procuration à C. Grimaldi
D. Hermet

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.
Madame Nathalie SAUTHON est nommée secrétaire de séance.

RAPPORT N°1 :

Vote : unanimité

RAPPORT N°2 :

Vote : unanimité

RAPPORT N°3 :

J. Vaquette : Cela concerne les permis de conduire pour les engins et tractopelle plus les remises à niveau. Convention à signer .Il faut la prévoir au budget pour l'année suivante. Pour les conducteurs c'est tous les 3 ans. Pour Robert : remise à niveau tous les ans. Pour Police municipale : Rémi a suivi une remise à niveau il y a 3 ans. Pour les agents de l'école, elles sont déjà inscrites à des formations.

Vote : unanimité.

RAPPORT N° 4 :

J. Vaquette : Au 30 Avril le rapport devra être remis à la mairie et au Conseil Général afin d'en tirer des conclusions. Le reliquat de subvention nous sera versé seulement après le dépôt du rapport au Conseil Général.

Vote : unanimité

RAPPORT N°5 :

Adoption du budget primitif et non supplémentaire.

J. Vaquette : C'est un budget en équilibre avec un petit décalage à vérifier. Budget très serré compte tenu des dépenses à prévoir (schéma directeur d'eau potable – assainissement).Ce budget va nous demander des efforts et de la concentration .Il faut être vigilant .Il va falloir faire des choix dans les années à venir si l'on veut avoir un réseau d'eau performant.

C. Grimaldi : Pour la station d'épuration, on peut avoir des subventions jusqu'à 60 % sur la part d'auto financement soit jusqu'à 180 000 euros de la part de la compagnie du canal de Provence.

Vote : unanimité

RAPPORT N°6 :

J. Vaquette : La stabilité des taux remonte à environ 1995. La chambre des comptes nous a demandé plusieurs fois de remonter ces taux mais la commune ne l'a jamais fait. En ce qui concerne la valeur locative, les taux nous sont imposés par l'état. Depuis 3 ans le Conseil Général a pris en charge les agents des collèges et de la DDE d'où une augmentation des taux. De plus les droits de mutations ont baissés. Pour la commune, baisse de 120 000 euros à 100 000 euros.

D. L'Hermitte : aimerait savoir s'il y a des variations de taux dans les communes voisines.

J. Vaquette : La valeur locative n'est pas la même dans toutes les communes donc c'est dur de savoir.

Vote : unanimité

RAPPORT N°7 :

J. Vaquette : Un travail sérieux a été effectué, il faut maintenir le cap. Le cumul des années précédentes nous permet d'avoir une trésorerie florissante. Un excédent de 450 000 euros nous permet de régler les factures à venir. Petit déficit de fonctionnement. Dans recettes de fonctionnement il manque la subvention pour la piscine. Le taux d'endettement est maîtrisé, on a encore de la marge mais il faut quand même se fixer 12 % max.

Vote : Unanimité

RAPPORT N°8 :

J. Vaquette : Suite au vol une enquête a été menée : non lieu. Aujourd'hui il faut régulariser et sortir ce dossier de la régie. Il faut voir comment le receveur des finances peut nous accorder une remise gracieuse.

Vote : unanimité

RAPPORT N°9 :

J. Vaquette : C'est tout à fait normal que la commune participe à ce genre de séjour, elle l'a toujours fait.

Vote : unanimité

RAPPORT N°10 :

S. Kay : Il précise qu'il a fait des modifications pour approfondir le barème. Au camping, il y a des couples qui passent 8 mois par an. Il faut donc mettre un plafond : 50 euros. C'est un seuil minimum compte tenu du nombre de jours.

C. Grimaldi : Cette taxe pourrait nous rapporter rien que pour le camping près de 3000 euros mais dorénavant le conseil général va prendre 10 %. Pour l'instant seulement 3 particuliers se sont manifestés. Cette taxe va financer entre autre le parking pour les campings cars.

Vote : unanimité

RAPPORT N°11 :

C. Grimaldi : Augmentation de la part du conseil général de 600 000 euros à 800 000 euros.

Vote : unanimité

RAPPORT N°12 :

J. Vaquette : Adhésion à symielecvar remonte à 1999 ou 2000. De plus en plus de communes demandent à adhérer à Symielecvar. Chaque année SymielecVar nous transmet un rapport qui doit être approuvé par le conseil municipal.

Vote : unanimité

RAPPORT N° 13 :

C. Grimaldi : Notre trésorerie est abondante en début d'année .Ce sont des sommes qui dorment jusqu'à leur utilisation d'où la nécessité d'ouvrir un compte à terme .Sur un an peut rapporter environ 2,5 % intérêts nets d'impôts. Le compte à terme peut être cassé à tout moment. Le but n'est pas de placer de l'argent.

Vote : unanimité.

RAPPORT N°14 :

C. Grimaldi : Gestion assurée par l'ONF : à préciser : rajouter que la gestion sera assurée conjointement par la commune et l'ONF
L'ONF nous aide à aménager la forêt, nous assiste techniquement. La parcelle de la Sauvergine doit être nettoyée : l'ONF nous dit ce qu'il faut couper. Pour cela on peut être subventionné. Il faudra donc dorénavant budgétiser une somme chaque année pour l'entretien de la forêt.

J. Vaquette : Très étonné des surfaces (570 ha) : à vérifier avec l'ONF.

Vote : unanimité ;

RAPPORT N°15 :

C. Grimaldi : Tarif du podium :

50 euros pour les habitants de Sillans et les associations.

100 euros pour les extérieurs (pour 72h .Pris le vendredi et ramené le lundi matin ,50 euros le jour supplémentaire). Il faut venir le chercher et le monter soi même. Surface d'environ 52 m2.

Tarif de la salle :

50 euros pour les habitants de Sillans et associations (pour les manifestations lucratives).

100 euros pour les extérieurs.

Vacation funéraire :

Elle est fixée par la loi. Actuellement elle est de 13 euros, et passe désormais à 20 euros.

Vote : unanimité.

RAPPORT N°16 :

C. Grimaldi : Jusqu'à présent on était obligé de subir les désidératas de ERDF et pas la possibilité d'avoir un diagnostique des réseaux. Suite à une réunion des maires du Var , ERDF devra désormais fournir un diagnostique du réseau .

Vote : unanimité.

RAPPORT N°17 :

J. Vaquette : Il s'agit d'une régularisation. Il serait judicieux de faire passer les 2 opérations (Sivom – Garcin) ensemble chez le notaire afin de réduire les frais.

Vote : unanimité.

RAPPORT N°18 :

C. Grimaldi : Il s'agit d'une somme de 180 euros demandée à EDF pour occupation du domaine public.

Vote : unanimité

RAPPORT N°19 :

C. Grimaldi : Dorénavant nous facturerons le particulier au cout réel (45 euros la visite).

Vote : unanimité

RAPPORT N°20 :

J. Vaquette : Il faut demander au conseil général l'autorisation de procéder à cette vente sans avoir à rembourser la subvention .La somme acquise sera de toutes façons réinvestie. Les services techniques avaient demandé l'achat de cette remorque. Mauvais choix, presque jamais utilisée.

Vote : unanimité.

Monsieur le Maire déclare clos la séance du conseil municipal du 9 mars 2009.